Comment le REM a-t-il modifié la mobilité sur la Rive-Sud et sur l'île des Soeurs ?

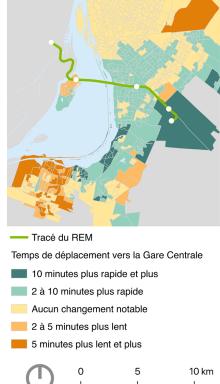
Contexte

La première phase du Réseau express métropolitain (REM), inauguré en juillet 2023 relie la Rive-Sud de Montréal et son centre-ville. Les 3 sociétés de transport qui opèrent à proximité du REM - Exo, RTL et STM - ont reconfiguré leurs réseaux. Les autobus qui se rendaient auparavant au centre-ville via le pont Champlain ont été remplacés par un réseau qui se rabat sur les stations du REM. Pour comprendre l'impact de ces changements, nous avons calculé deux indicateurs de la mobilité avant et après l'ouverture du REM : le temps de trajet vers le centre-ville et l'accessibilité aux emplois en transport collectif.

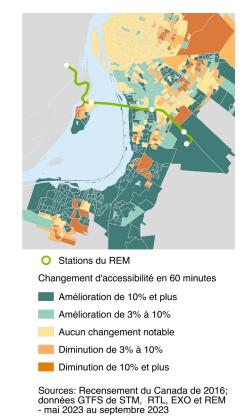
Observations

- transport collectif vers le centreville durant l'heure de pointe matinale se sont améliorés de 2 minutes ou plus pour 36% des résidents de la Rive-Sud et l'Ile de Soeurs (243k personnes). Les temps se sont détériorés de 2 minutes ou plus pour 16% des résidents (109k), alors que 49% n'ont pas connu de changement significatif.
- 47% des résidents (321k) ont vu leur accessibilité à l'emploi augmenté de 3% ou plus. 16% (111k) ont subi une perte d'accessibilité de 3 % ou plus.
- Les retombées se sont concentrées dans la partie sud de la Rive-Sud, et dans les secteurs proches de la station Panama.

Changements au temps de trajet vers le centre-ville



Changement dans l'accessibilité aux emplois



Recommandations

- » Aménager les zones entourant les stations du REM en tant que TOD (Transit-Oriented Development) afin d'augmenter le nombre de personnes vivant suffisamment près des stations pour en bénéficier.
- » Examiner le réseau RTL au nord du REM afin d'identifier des possibilités de réduire le temps de déplacement jusqu'à la station Panama. Les possibilités pourraient inclure l'augmentation de l'espacement entre les arrêts, l'établissement de voies réservées aux autobus ou l'installation de signalisation prioritaire pour le transport en commun sur les nouveaux trajets.

